PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026 à 18h15

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc MARCHAIS, maire.

Présents : Mmes Céline DANIAUD, Françoise DURAND, Séverine FEYZEAU, Claire GAUBERT, Émilie MORINAUD,Gaëlle POMME-CASSIEROU et Danièle PUBERT,
MM. Alain DESTREGUIL, Olivier DOUHAUD, Jean-Luc MARCHAIS, Régis PLANET et Yann POUVREAU

Excusé ayant donné pouvoir : M. Didier FÉNÉANT à M. Alain DESTREGUIL, M. Thomas ODABACHIAN à M. Jean-Luc MARCHAIS.

Excusé : M. Philippe FRERY

Nombre de membres :
- En exercice : 15
- Présents : 12

ORDRE DU JOUR **:**
- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juillet 2026,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Proposition d'instauration de la taxe sur la vacance des logements d'habitation,
- Intégration dans le domaine public de parcelles suite à procédure d'abandon,
- Convention de partenariat avec l'agglomération de Saintes Grandes Rives relative à la restauration des mares,
- Renouvellement du tarif pour mise à disposition du hall de la salle municipale,
- Demandes de subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds vert,
- Autorisation à un élu de signer exceptionnellement une autorisation d'urbanisme,
- Questions diverses,
- Actualités de la Communauté d'agglomération Saintes-Grandes Rives.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18h15.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juillet 2026

Le procès-verbal de la séance du 27 juillet 2026 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Alain DESTREGUILest nommé secrétaire de séance.

1 - Proposition d'instauration de la taxe sur la vacance des logements d'habitation

Monsieur le maire informe le Conseil que la loi de finance pour 2026 a réformé la fiscalité applicable aux logements vacants. A compter du 1er janvier 2027, la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et la taxe sur les logements vacants (TLV) sont fusionnées au sein d'une nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH).
Pour les communes qui ne sont pas concernées par le régime applicable aux zones présentant un

déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, la taxe peut être instituée par délibération du conseil municipal. L'objectif est de lutter contre la vacance durable des logements et d'inciter les propriétaires à remettre ces logements sur le marché.
La taxe concerne les logements à usage d'habitation vacants depuis au moins 2 ans et considérés comme habitables.
Monsieur le maire propose au conseil d'instaurer cette taxe dont le taux sera fixé en avril lors du vote des taux des taxes directes locales.

Le conseil approuve la proposition et valide l'instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0

2 -Intégration dans le domaine public de parcelles suite à procédure d'abandon

Monsieur le maire explique au conseil avoir reçu deux demandes d'abandons de parcelles :

- Parcelle cadastrée AD 591 sise 25 chemin des Pins, d'une superficie de 34 m²
- Parcelle cadastrée AD 642 sise 15 chemin des Pins, d'une superficie de 31 m²

Ces parcelles sont intégrées à l'emprise du chemin des Pins.

Monsieur le maire propose de régulariser la situation en acceptant les demandes d'abandon et en intégrant les parcelles au domaine public.

Le Conseil valide la proposition et décide d'intégrer les parcelles AD 591 et AD 642 dans le domaine public.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0

3 -Convention de partenariat avec l'agglomération de Saintes Grandes Rives relative à la restauration des mares

Monsieur le maire explique au conseil que les mares constituent des éléments essentiels de la trame verte et bleue ; ces milieux aquatiques jouent un rôle majeur pour la préservation de la biodiversité, la régulation hydrologique et la valorisation du patrimoine naturel local ;
Considérant que la communauté d'agglomération de Saintes Grandes Rives a la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement », cette dernière souhaite s'appuyer sur les communes volontaires afin de restaurer et gérer durablement les mares situées sur leur domaine communal ; et propose à cet effet un partenariat.
Monsieur le maire présente le projet de convention de partenariat avec l'agglomération de Saintes Grandes Rives pour la restauration et la gestion écologique de la mare communale située au lieu-dit « Marais des quartiers », parcelle cadastrée section AC n° 244.

Le Conseil valide la proposition et autorise le maire à signer la convention avec la communauté d'agglomération.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0

4 -Renouvellement du tarif pour mise à disposition du hall de la salle municipale

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que Monsieur FLEURET souhaite continuer son activité HANDPAN dans le hall de la salle des fêtes.

Le Conseil accepte de renouveler la mise à disposition du hall de la salle municipale un lundi sur deux suivant le calendrier fourni par Monsieur FLEURET de septembre 2026 à juin 2027 pour un montant de 300€. La convention sera renouvelable chaque année au même tarif si les conditions restent inchangées.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0

5 -Demandes de subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds vert

Monsieur le maire propose au conseil de déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat au titre du fonds vert pour deux projets à l'école afin de lutter contre les fortes chaleurs estivales. Il propose les plans financiers suivants :

- Installation de 17 brasseurs d'air : devis d'un montant de 9 547,23 € HT.

	Base subventionnable	Taux	Montant de la subvention
Etat – Fonds vert	9 547,23 €	30 %	2 864,17 €
EDF	400 € par brasseurs limitée à 10	41,90 %	4 000,00 €
Autofinancement	9 547,23 €	28,10 %	2 683,06 €
			9 547,23 €

- Renaturation de la cour d'école : devis de 60 000 € HT et 1 145 € HT

	Base subventionnable	Taux	Montant de la subvention
Etat – Fonds vert	35 083 €	80 %	28 066,40 €
Autofinancement	61 145 €	54,10 %	33 078,60 €
			61 145,00 €

Le Conseil valide la proposition et décide d'autoriser le maire à déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0

6 -Autorisation à un élu de signer exceptionnellement une autorisation d'urbanisme

Monsieur le maire explique au conseil avoir déposé à titre personnel une demande de déclaration préalable. Le code de l'urbanisme ne permet pas au maire de statuer et signer une autorisation le concernant personnellement. Il appartient donc au conseil de désigner un membre du conseil pour se substituer au maire.

Monsieur le maire quitte alors la séance et Monsieur PLANET en prend la Présidence.

Il propose de nommer Alain DESTREGUIL, adjoint à l'urbanisme pour statuer et signer ladite autorisation.

Le Conseil valide la proposition.

Ont voté pour : 12	Abstention : 0	Ont voté contre : 0

- Questions diverses

- Monsieur le maire informe le conseil qu'un nouveau contrat d'électricité a été souscrit pour les années 2027 et 2028. Cette démarche fait suite à la fin du groupement de commandes porté par la CDA de Saintes et à la décision de la commune de ne pas adhérer au nouveau groupement mis en place à compter du 1er janvier 2027. La société EKWATEUR PRO a été retenue. Le contrat prévoit un prix d'approvisionnement HT fixe sur une durée de 24 mois, comprenant notamment l'énergie, les garanties d'origine, les certificats de capacité et les certificats d'économies d'énergie.

- Le bilan d'activité de la Fédération départementale de pêche est présenté au conseil municipal.

- Monsieur le maire donne lecture d'un message de remerciement adressé par la Communauté de communes Aunis Sud, à la suite de l'accueil, au mois de juillet, d'un groupe d'adolescents dans le cadre de leur randonnée à vélo sur le territoire communal.

- Monsieur le maire présente au conseil la communication qui sera publiée dans le prochain *Bussac Info*. Celle-ci aura pour objectif d'informer la population des démarches à effectuer lors de dégâts apparus sur les habitations afin de constituer un dossier en vue d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour rentrait gonflement argile.

- Le conseil municipal est informé de la finalisation des études et de la réception des devis concernant le projet d'enfouissement des réseaux au village des Deaux. Le coût de cette opération est estimé à près de 100 000 €. Cette somme sera remboursée au Syndicat départemental d'électrification sous la forme d'annuités.

- Madame Pubert fait un point sur l'organisation de la journée du Téléthon, prévue le 21 novembre prochain. Elle se félicite de la participation du Foyer rural et de ses sections, ainsi que de l'association La Boule Bussacaise.

- Actualités de la Communauté d'agglomération Saintes-Grandes Rives

- Le maire informe le conseil de la constitution des commissions de l'agglomération de Saintes. Il énumère la liste des 9 commissions et sollicite les élus pour que la commune soit représentée dans chacune d'elle.
Liste des représentants désignés par le conseil municipal :

- Finances, ressources humaines, services communautaires et numérique : M. Thomas ODABACHIAN (titulaire), M. Philippe FRÉRY (suppléant)
- Attractivité et insertion économique : M. Thomas ODABACHIAN (titulaire), M. Yann POUVREAU (suppléant)
- Promotion du territoire, tourisme et grands évènements : Mme Danièle PUBERT (titulaire), Mme Emilie MORINEAU (suppléante)
- Aménagement du territoire, urbanisme, logement et habitat : M. Alain DESTREGUIL (titulaire), M. Régis PLANET (suppléant)
- Transports et mobilités du quotidien : Mme Gaëlle POMMÉ-CASSIEROU (titulaire), Mme Danièle PUBERT (suppléante)
- Infrastructures communautaires, voiries et bâtiments : M. Régis PLANET (titulaire), M. Didier FÉNÉANT (suppléant)
- Souveraineté agricole et énergétique, gestion de l'eau et politique des déchets : M. Olivier DOUHAUD (titulaire), Mme Céline DANIAUD (suppléante)
- Parcours éducatif territorial : enfance, jeunesse et enseignement supérieur : Mme Françoise DURAND (titulaire), Mme Claire GAUBERT (suppléante)

- Solidarités, santé et politique de prévention : Mme Séverine FEYZEAU (titulaire), Mme Françoise DURAND (suppléante).

- Un point sur la rentrée scolaire sera effectué à l'occasion d'une réunion à la CDA le 1er octobre. Le maire y participera.

- Le maire informe le conseil de l'actualité du centre de santé intercommunal. Le recrutement de médecins se poursuit. Des discussions sont en cours pour envisager la mise en place d'antennes qui pourraient accueillir des patients dans les communes de la CDA.

Le maire clôt les débats et lève la séance à 20 heures 10

Le secrétaire de séance,
Alain DESTREGUIL

Le maire,
Jean-Luc MARCHAIS